



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## SAKRET Grundierung E

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** SAKRET Grundierung E  
**Code du produit** Aucun(e).

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Revêtements et peintures, solvants, diluants

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** Sakret AG/SA  
Gewerbstrasse 1  
CH-4500 Solothurn  
Tel: 032 62 45 540  
Fax: 032 62 45 549  
www.sakret.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)

**Date d'émission** 15.05.2019

**Version** 2

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

<b>Information complémentaire</b>	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
<b>2.2. Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Mention d'avertissement</b>	-
<b>Mentions de danger</b>	Aucun(e).
<b>Conseils de prudence</b>	Aucun(e).
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Aucun(e).
<b>2.3. Autres dangers</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Emulsion aqueuse de bitume anionique.

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Bitume	< 60 %	-	No.-CAS: 8052-42-4 No.-CE: 232-490-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention**

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

**Conseils pour les secouristes**

Balayer pour éviter les risques de glissade. Ventiler la zone.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Protéger du gel. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

#### **Bitume (CAS 8052-42-4)**

Switzerland - Occupational

skin notation

Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational

10 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (aerosol, vapour)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Switzerland - Occupational

Category C2 carcinogen

Exposure Limits - Carcinogens

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Veiller à une ventilation adéquate.

#### **Protection individuelle**

##### *Protection respiratoire*

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Appareil respiratoire avec filtre AP2.

##### *Protection des mains*

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.

##### *Protection des yeux*

Éviter le contact avec les yeux. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brun foncé.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	12 @ 20 °C
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	~0 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	>= 100 °C
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	0.08 @ 20 °C
<b>Hydrosolubilité:</b>	miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

### **9.2. Autres informations**

**Caractéristiques Générales du Produit** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Pas d'information disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4. Conditions à éviter** Les vapeurs chauffées au contact de flammes ou de surfaces chauffées au rouge, peuvent donner des produits de décomposition

avec des effets alertants et irritants. Ne pas congeler. Sources directes de chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.  
**Bitume (CAS 8052-42-4)**  
Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (IUCLID)  
Inhalation LC50 Rat > 94.4 mg/m<sup>3</sup> 4.5 h(HSDB)  
Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (HSDB)

**Corrosion/irritation cutanée**

Peut irriter la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

**Sensibilisation respiratoire/cutanée**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme**

Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Difficilement biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Code d'élimination de déchet 17 03 02 .
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides peuvent être recyclés ou jetés avec les ordures ménagères.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## ***RUBRIQUE 15: Informations réglementaires***

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. Classe de stockage 12. (CH)
<b>Bitume (CAS 8052-42-4)</b>	

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC	Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

**Les principales références bibliographiques et sources de données** Selon les informations du fabricant.

**Procédure de classification** Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3** Aucun(e).

**Conseils relatifs à la formation** Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet.

**Mode d'emploi** Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité** Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.